

# Mairie de Boyer

13 Chemin de la Condemine Le Bourg 71700 BOYER  
Téléphone : 03 85 51 03 69 Télécopie : 03 85 51 02 04  
Courriel boyer71-mairie@orange.fr- Site www.boyer71.fr

La Mairie est  
ouverte le lundi  
le mardi le jeudi  
et le vendredi



La mairie  
Est fermée

Mercredi  
et le week-end



## Nouveaux Horaires d'Accueil

Lundi		13h30 à 17h30
Mardi	8h00 à 12h00	13h30 à 17h30
Jeudi	8h 45 à 12h 15	13h 30 à 17h
Vendredi	8h à 12h	13h30 à 17h30



Le Maire Jean-Paul BONTEMPS reçoit les vendredis de 14h à 16h et sur rendez-vous les mardis et jeudis.



Aux heures d'ouverture de la mairie l'agence postale de Boyer vous permet de retirer vos plis recommandés ou vos colis, d'acheter vos affranchissements et envoyer vos colis.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Entre Saône et Grosne**

Numéros utiles de notre Communauté de Communes Entre Saône et Grosne.

Standard: 03 85 44 91 92  
[c-communes-saone-grosne@wanadoo.fr](mailto:c-communes-saone-grosne@wanadoo.fr)

Petite Enfance 03 85 44 99 56.  
[lesptitespousses@yahoo.fr](mailto:lesptitespousses@yahoo.fr)

Transport de personnes: 03 85 44 99 28  
Espace Enfance Jeunesse 03 85 44 78 49  
Environnement Déchets: 03 85 44 78 99  
Livraison Repas à Domicile : 03 85 44 99 28  
Spanc, contrôles, vidanges: 03 85 44 99 28  
Office de tourisme : 03 85 44 82 54  
Maison Services Publics : 03 85 44 99 28

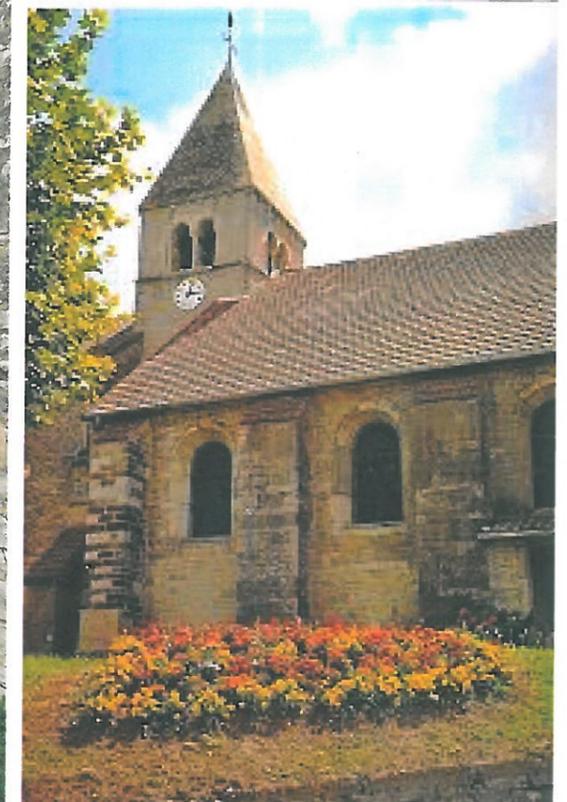
Numéro 13

Juin 2018

Le Petit  oétrat

« La joie est une puissance, cultivez - la »

Arthur Rimbaud

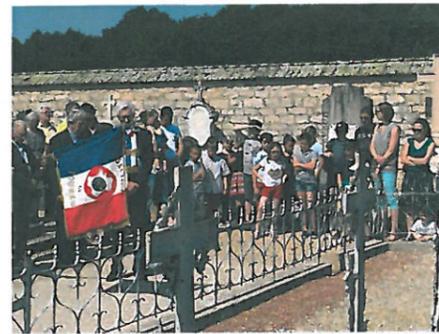




Carnaval des enfants des écoles Avril 2018



Chasse à l'œuf association « Jeunesse et loisirs »



Commémoration du 8 Mai 2018

### 3. BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

La vente d'électricité à EDF est budgétée à hauteur de 20 000 €.

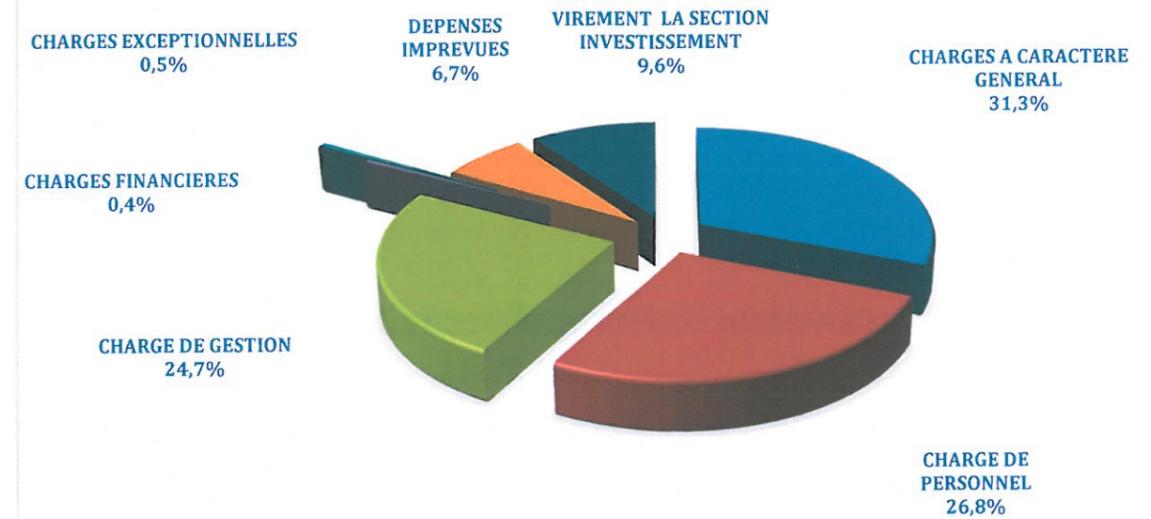
Les excédents antérieurs dégagés par ce budget permettent de reverser, en 2018, 21 790€ au Budget Principal.

### 4. BUDGET LOTISSEMENT

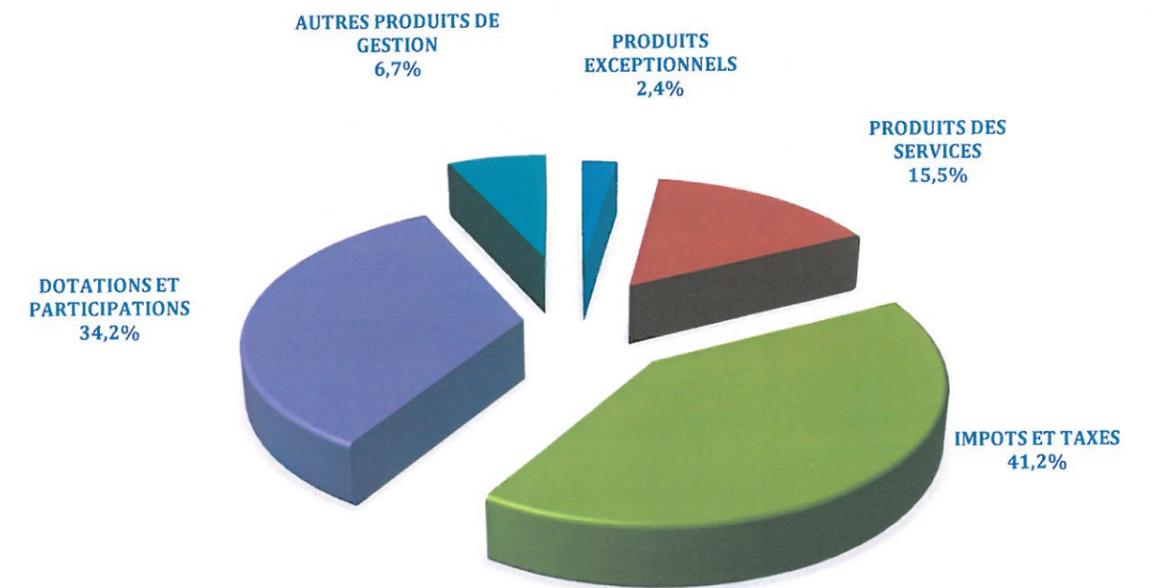
Le dernier lot ayant été vendu en 2017, le compte administratif du lotissement est désormais clos. Il n'y a donc plus lieu d'établir de budget prévisionnel pour le lotissement en 2018.

Cette opération a dégagé un excédent définitif de 136 529, 80 € qui a contribué positivement au Budget Principal 2107 de notre commune auquel il a été affecté en totalité.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



# LE BUDGET COMMUNAL PREVISIONNEL DE 2018

- MAI 2018

## 1. BUDGET PRINCIPAL

### ✓ FONCTIONNEMENT

#### Les dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	135 370 €
Charges de personnel	116 025 €
Autres charges de gestion	107 168 €
Charges financières	1 550 €
Charges exceptionnelles	2 000 €
Dépenses imprévues	29 167 €
Virement à la section investissement	41 749 €
<b>TOTAL</b>	<b>433 029 €</b>

#### Les recettes de fonctionnement

Produits des services	67 059 €
Impôts et taxes	178 318 €
Dotations et participations	147 978 €
Autres produits de gestion	29 264 €
- dont excédent photovoltaïque	21 790 €
Produits exceptionnels	10 410 €
<b>TOTAL</b>	<b>433 029 €</b>

### ✓ INVESTISSEMENT

Les principaux investissements inscrits au budget 2018 sont :

- 1) Les travaux de réhabilitation de la salle polyvalente  
D'un montant global de 375 600 € TTC, leur financement sera en partie assuré par différentes subventions (fonds LEADER, DETR) pour un total de 163 300 €, soit un taux d'autofinancement visé de 56,5 %.
- 2) Les travaux de réfection du toit de l'église versant nord.  
Le coût s'élève à 95 000 € TTC et sera subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 10 000 €.
- 3) La poursuite des travaux de mise en sécurité de la RD 906  
D'un montant global de 44 263 €, leur financement sera en partie assuré par différentes subventions (Conseil Régional, Conseil Départemental) pour un total de 21 474 €, soit un taux d'autofinancement visé de 51,5 %.
- 4) Des travaux de voirie pour 30 000 € (autofinancement à 100 %)

## 2. BUDGET ASSAINISSEMENT

Les charges et dépenses de fonctionnement atteignent en 2018 un total de 115 474 €. En voici le détail :

Charges à caractère général et de gestion	23 834 €	Excédent antérieur de fonctionnement	5 802 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	11 642 €	Participations pour l'Assainissement Collectif	16 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €	Redevances assainissement	66 500 €
Dotations aux amortissements	43 347 €	Redevances modernisation du réseau	4 500 €
Dépenses imprévues	594 €	Subventions d'exploitation (Agence de l'Eau)	14 000 €
Virement à la section investissement	35 057 €	Produits exceptionnels	8 672 €
<b>TOTAL</b>	<b>115 474 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>115 474 €</b>

Chers Administrés,

Ce printemps capricieux qui souffle le chaud et le froid sur la nature et sans doute aussi sur les esprits nous a libérés d'un hiver désagréablement humide. Puisse-t-il nous apporter aux niveaux social et économique les avancées nécessaires à faire sortir la France des ornières dans lesquelles des décisions hasardeuses ou laxistes l'ont embourbée.

Pour la cinquième année consécutive vos Conseillers Municipaux ont décidé de ne pas augmenter les taux des taxes communales. Le budget 2018 voté ce 6 Avril est à un niveau quasi équivalent à celui de 2017.

La somme des différentes dotations de l'Etat est à la hausse, cela mérite d'être souligné après les réductions drastiques du quinquennat précédent. Le budget 2018 reprend des actions initiées depuis trois ans qui n'avaient pu se réaliser faute des aides financières nécessaires.

Travaux sécuritaires sur les abords de la D 906 : éclairage public approprié, comblement du passage surbaissé contre l'ancienne poste, pose de bordures pour séparer le trafic routier et les passages piétonniers et barrières dans les points les plus étroits, travaux exécutés ces dernières semaines. Reste la démolition d'un bâtiment suivie de reconstruction de murs au Jonchet, travaux qui débiteront le 16 mai pour donner enfin la visibilité indispensable à ce carrefour.

Salle Polyvalente, réfection de la toiture et rénovation énergétique : isolation, changement de l'ensemble des huisseries et reprise de l'installation de chauffage. L'appel d'offres du marché public permettra de retenir les entreprises début Juin pour des chantiers qui devraient commencer en Septembre et Octobre.

Toit de l'église : chantier important pour une réfection complète qui commencera au mieux en fin d'année sinon début 2019.

Cet ensemble d'investissements n'auraient pu s'envisager sans un cumul intéressant de subventions et surtout l'apport du profit du budget lotissement (136 K€). Le recours à l'emprunt pour une faible part de ces dépenses, gardera Boyer à un niveau d'endettement par habitant des plus bas de notre secteur et se fera avec les taux d'intérêts actuellement très bas.

Contraindre les dépenses sans négliger l'entretien de notre patrimoine.

Pour rendre notre village plus agréable, nos volontaires vont prochainement mettre en terre les plantes qui égayeront notre quotidien dans les mois à venir. Toutes propositions et initiatives en la matière seront les bienvenues de même que vos dons de surplus éventuels de plants.

A tous nos Administrés votre maire souhaite une belle saison estivale !

Votre maire :  
JP Bontemps

## ECHOS DES COMMISSIONS.

### Sommaire du magazine n°13 de MAI 2018

Les rubriques	N° de page
PELE MELE DE PHOTOS	2
MOT DU MAIRE	3
SOMMAIRE ET LOCATIONS SALLE ET MATERIEL	4
ECHOS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	5
BIEN VIVRE ENTRE VOISINS	6
PAROLES DE M. VAUSSANVIN	7
PAROLES DE M. SALAMIN	8
PAROLES D'ECOLIERS	9-10
ECHOS DES ASSOCIATIONS	11-12
ECHOS DES COMMISSIONS / BUDGET	13-14-15
HORAIRES D'OUVERTURES DE LA MAIRIE	16

### LOCATIONS SALLE ET MATEREL COMMUNAL

Les conditions de location sont à voir avec les secrétaires aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la mairie (cf p16).  
Particuliers, manifestez-vous le plus rapidement possible. Les Associations sont prioritaires !

Location du vendredi 11h au lundi 11h	Capacité	Tarif pour Boétrat	Tarif extérieur
Complète. Salle poly + bar + cuisine + vaisselle	90	210 €	360 €
Salle + bar	90	150 €	240 €
Location à la journée			
Salle + bar (uniquement en semaine)	90	100 €	170 €
Caveau sous-sol (uniquement en semaine)	35	80 €	
Salle du clos de l'Abbaye	35	100€ (50€ pour résident)	

Matériel	Tarif pour Tous	Caution
Tente 16 m	120 €	1 000 €
Tente 12 m	100 €	1 000 €
Parquet de danse	80 €	500 €
1 table + 2 bancs pique-nique- le lot	3 €	30 €
15 tables + 30 bancs pique-nique- les 15 lots	45 €	450 €

Pour toutes locations, 50 % d'arrhes seront exigés à la réservation.

### \*Commission Sécurité routière et Voirie:

#### -Travaux en cours :

Nos agents s'affairent actuellement au fauchage de l'herbe qui pousse très vite ce printemps. Ils ont auparavant aménagé les abords de la route de la Saône dans la partie refaite à neuf l'année dernière et qui a été endommagée par les crues débordant par-dessus cette voie située sur une digue. Durant ces travaux la circulation était interdite, n'en déplaise à quelques automobilistes promeneurs, elle le sera dorénavant après chaque crue pour laisser au soubassement détrempe de la route le temps de s'assainir et éviter ainsi affaissements et dégradations dus à des déplacements injustifiables. L'étanchéité de la rosace située derrière l'autel de l'église, ainsi que l'enduit dégradé juste en-dessous, viennent d'être refaits par Mr Patrick NIETO. Un grand merci à Patrick VION pour le montage de son échafaudage nécessaire à ce travail à une telle hauteur. Il est prévu de repeindre les garde-corps des ponts de chemin de fer qui en ont grand besoin ainsi que les portails et grilles du cimetière dans lequel un jardin du souvenir sera aménagé. L'entreprise Bourdon Benjamin interviendra dès la mi-mai sur les travaux du carrefour de la rue de Limone et la RD 906, l'entreprise GUINOT interviendra à la même date pour forer une traversée souterraine de la RD 906 depuis le rue du Connot et recueillir les eaux usées du tènement immobilier situé à l'ouest de celle-ci.

### \*Commémoration du 8 mai :

Bonne participation cette année à la cérémonie du 8 mai avec environ une centaine de participants dont une trentaine d'enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI Boyer, Jugy, Vers, Mancey).

Pour cette occasion nos institutrices de Boyer Bourg (Classe de CE1 et CE2-CM1) ont fait le déplacement et sont venues chanter avec les enfants. La chorale avait donc pour la première fois une aide précieuse pour les accompagner à entonner le premier couplet et le refrain de « La Marseillaise ».

Le cortège est parti de la mairie pour rejoindre le monument aux morts, après le discours de M. le Maire et M. LACHAUX président de l'association des anciens combattants nous rappelant l'atrocité des guerres et le besoin de faire connaître notre histoire aux nouvelles générations. Nous avons effectué un moment de recueillement en mémoire de nos soldats morts pour la France.

Ensuite, le cortège mené par M. PAUTET s'est rendu au carré militaire de notre cimetière pour un moment de recueillement. A l'issue de la cérémonie l'association des Anciens Combattants a convié les participants au verre de l'amitié à la salle polyvalente.

L'ensemble de la municipalité remercie chaleureusement les enfants de la commune et ceux du RPI ainsi que leurs maîtresses pour leur belle participation.

### \*Société de chasse « la Bourguignonne »

#### Nouveau succès pour le repas des chasseurs du 7 Avril 2018 :

Pour la troisième année, le repas de chasse a été reconduit par la Société de chasse.

92 personnes ont répondu présentes à cette invitation. Il restait peu de place entre les tables mais l'ambiance attendue a été au rendez-vous.

La décoration, l'intendance, la mise en place de la salle et le service ont été assurés par les chasseurs et leurs épouses.

Le président et son bureau à ses côtés tiennent à remercier les chasseurs présents à ce repas (au nombre de 24 sur 34), ainsi que les femmes de chasseurs avec leurs familles et amis. Sans oublier également les présidents d'associations et sympathisants qui par leur présence ont contribué au succès de cette soirée.

La soirée a été animée par FLORINE, qui est il faut le souligner le seul représentant chasseur féminin actuellement au sein de « la Bourguignonne ».

L'association a offert l'apéritif d'accueil. Le repas typiquement « chasse » à été concocté par le traiteur « les gourmets de Tournus ». Bien évidemment le chevreuil et le sanglier étaient à l'honneur.

Rendez-vous l'année prochaine....peut être.....

## Club Saint Loup

Mr AUFRANC, président du Club Saint Loup, se félicite de la stagnation en 2018 du nombre d'adhérents au club qui reste à 46 avec un renouvellement important et souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres.

Il se félicite également du nombre d'adhérents présents chaque premier mercredi du mois.

Mercredi 3 Janvier 2018 : 24 personnes [Galette des rois]

Mercredi 7 février 2018 : 21 personnes

Mercredi 7 mars 2018 : 23 personnes

Mercredi 4 avril 2018 : 23 personnes

Mercredi 2 mai 2018 : 15 personnes



La rencontre du 7 mars a été précédée le matin par une présentation de la collection confort et bien-être par la société R.S. Distribution qui a offert un repas de bonne qualité à tous les participants.

Entretemps, le concours de belote à la mêlée s'est déroulé le lundi 5 février 2018 à la salle polyvalente où 64 joueurs se sont affrontés dans un excellent climat sauf pour la météo qui était douteuse. Le vainqueur est Monsieur PENET Bernard de Tournus qui remporte le jambon sec, Monsieur GENEVOIS Georges de Gigny, second, repart avec un jambon frais et Madame FELIX Gisèle de Montbellet, troisième, emporte une épaule de porc. Monsieur AUFRANC, absent pour cas de force majeure, remercie tous les membres du Club qui ont assuré le succès de cette manifestation.

Chaque mois, 10 personnes du club participent aux « entraînements » pour le concours de dictée organisé par Générations Mouvement avec le Club Niepce de Saint Loup de Varennes.

Lors de la finale départementale, où cinq personnes étaient excusées ou non qualifiées, le club s'est bien comporté puisque le président s'est qualifié pour la finale régionale du 14 juin 2018 dans l'Yonne.

## CLIN D'ŒIL

Notre Chroniqueur Historique nous a quittés.

Marcel VAUSSANVIN nous a quittés à l'âge de 90 ans, ses obsèques ont eu lieu le 29 mars dernier. Ingénieur des Arts et Métiers, sa vie professionnelle s'est déroulée à la Manufacture de l'Aluminium de Tournus. En retraite dans la maison familiale du hameau de Limone, bien que toujours à l'affût, tant des évolutions technologiques que sociétales, il a consacré une partie de son temps à compiler les écrits locaux anciens. Sur la trame de la Grande Histoire, il a fouillé les archives pour y puiser la matière nécessaire à l'écriture de l'Histoire locale. Plusieurs publications ont diffusé ses recherches, et pour le Petit Boétrat il nous a fourni des textes véritables « tranches de vie quotidienne » de notre village.

Adieu Marcel, merci pour cet enrichissement culturel et toute notre sympathie à votre famille endeuillée.

## . ECHOS DE NOTRE COMMUNAUTE DE COMMUNES.

Le budget de notre Communauté de Communes ainsi que ses 5 budgets annexes ont été votés le 10 Avril dernier quasiment à l'unanimité. Le cumul de cet ensemble approche les 15 millions d'Euros.

Ces fonds sont utilisés par :

- Les activités de services dans le domaine social - liés à l'enfance, mais n'est-ce pas un investissement sur l'avenir - qui consomment des crédits importants.
- Le fonctionnement (60 salariés).
- Les bâtiments et espaces sportifs.
- La gestion des déchets.
- La mise en place de documents d'urbanisme obligatoires: SCoT et PLUI,
- L'investissement dans les Espaces Santé-Services de Sennecey et Cormatin destinés à regrouper autour des médecins les professionnels de santé nécessaires à une qualité et une proximité de soins.
- La gestion des zones économiques reprise par obligation législative par Sennecey.
- La construction du réseau de fibre optique aboutissant au haut débit numérique pour tous.

Les Services mis à votre disposition par votre Communauté de Communes :

- Espace Petite Enfance : 03 85 44 99 28
- Espace Enfance-Jeunesse : 03 85 44 78 49
- Portage de Repas à Domicile : pour nos aînés ou personnes handicapées, s'inscrire plus de 48 h à l'avance, plateaux livrés pour 8,40 € par jour. Renseignements au 03 85 44 99 28.
- TàD Transport à Domicile : ce service existe depuis 2010 pour les personnes de plus de 60 ans ne conduisant pas ou plus. Départ et retour à Domicile, Aller-Retour à Sennecey, centre-ville ou centres commerciaux, 1 h 30 sur place, en minibus pour 5 €. Renseignements au 03 85 44 99 28.
- Service Vidange du Spanc : en fonction du volume de votre fosse à partir de 160 €, soit 50% des tarifs habituellement pratiqués. Renseignements au 03 85 44 99 28.

Les vendredis 2018

**L** 11/05 The SUPERCOPTERS Rock-garage-punk

**A** 08/06 LES MOUSTIQUAIRES Chanson française  
+ PETER Solo acoustique

**S** 15/06 MONKEY BUSINESS Rock

**T** 22/06 DADDY MT & THE MATCHES Chicago Blues

**A** 06/07 SWING FOLIE

**T** 13/07 CARRE COURT Pop sixties

**I** 20/07 CABARET Comédie musicale

**N** 31/08 SOUL MAMA & FRIENDS Cajun

07/09 LES VENTURAS surf music

21/09 LES MYTHOS Théâtre musical

Carte d'adhérent saison 2018 : 2€  
Entrée concert : 5€  
Forfait 12 concerts : 45€  
Petite restauration

ieu-dit Venière 71700 BOYER

musicaction  
BOURGOGNE

**Bien vivre entre voisins !**

Quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous.

**Stop aux bruits inutiles**

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Un aboiement continu, une mobylette qui pétarade... sont autant de nuisances sonores à proscrire systématiquement.

- Bruits de chantier  
Ils sont autorisés :  
Entre 7h et 20h du lundi au samedi (sauf jours fériés)  
Exception faite aux interventions d'utilité publique urgentes et professionnelles engagées 7jours/7.
- Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon, motoculteur...)  
Ils sont autorisés :  
De 8h à 12h et 14h à 19h du lundi au vendredi  
De 9h à 12h et 15h à 19h le samedi  
De 10h à 12h le dimanche ET jours fériés
- Tapage nocturne  
Entre 22 heures et 7 heures du matin : les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 3<sup>e</sup> classe.  
Code pénal : R 623-2

**Bien vivre avec les animaux**

**Nuisances sonores**

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement de porter atteinte à la tranquillité publique.

**Respecter les lieux publics**

**Abandonner des déchets**

Il est interdit de produire, d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritrus, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs.

Jeter un papier au sol, vider le cendrier de sa voiture dans le caniveau ou abandonner des déchets sur un banc public, la forêt ou le long des rivières est rigoureusement interdit.

**Au jardin aussi il y a des règles**

**Jardiner sans brûler**

Il est interdit de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils doivent donc être déposés par les particuliers à la déchetterie ou dans un compost.

En cas d'infraction, vous risquez une amende de 4<sup>e</sup> classe de 750€.

Règlement sanitaire départemental de Saône et Loire : article 84

**Planter sans dépasser**

La plantation d'une haie de séparation entre deux propriétés doit respecter les consignes suivantes :

- Une distance minimale de 0,50 m de la ligne séparatrice pour les arbustes ne dépassant pas 2 mètres.
- Une distance minimale de 2 m de la ligne séparatrice pour les arbustes destinés à dépasser 2 mètres.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc ; la hauteur se mesure à partir du sol.

En présence d'un mur :

- Mur mitoyen, la distance est mesurée à partir du milieu du mur.
- Mur appartenant au voisin, distance à partir de la face du mur qui donne chez vous.
- Mur vous appartenant, distance à partir de la face du mur orientée vers le voisin.

**Plantations le long de voies publiques**

L'entretien est à la charge du propriétaire riverain, dont la responsabilité est engagée en cas d'accident.

**Que faire en cas de litige?**

Essayez d'abord un arrangement à l'amiable : exposez **calmement** à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.

S'il n'y a pas de résultat, envoyez une lettre recommandée avec mise en demeure.

Puis, passé un certain délai, saisissez un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.

La présence d'un avocat n'est pas nécessaire.

**Jeunesse et Loisirs**

**Chasse à l'œuf**

Le samedi 31 mars 2018, une quarantaine d'enfants se sont réunis pour participer à la Chasse à l'œuf organisée par la dynamique association « Jeunesse et Loisirs ».



500 œufs en chocolat de couleurs différentes ont été dispersés autour du city stade et chaque enfant avait une couleur à retrouver.

A l'issue de cette matinée sportive et gourmande tous ont été récompensés par l'association.

Maurice, le président, remercie parents et enfants pour leur participation et leur donne rendez-vous l'année prochaine sur un autre lieu.



**Foyer rural**

Notre randonnée du 1er mai 2018 s'est déroulée sans pluie cette année.

- 14 personnes étaient présentes le matin
- 17 personnes l'après-midi après le pique-nique.

**Nos prochaines manifestations:**

- Le bœuf à la broche qui aura lieu le 26 août 2018, assuré par M. Jean Brazier.



- Gymnastique maintenue l'année prochaine avec Angélique PERRET-BOTEL, cours qui ont lieu le lundi à 20 h 30.



- Prévention Santé Sénior.

Dernier module de l'année :

Module nutrition avec 2 groupes:

- 1 groupe le mardi matin
- 1 groupe le jeudi matin

Le module se terminera le 19 juin 2018.

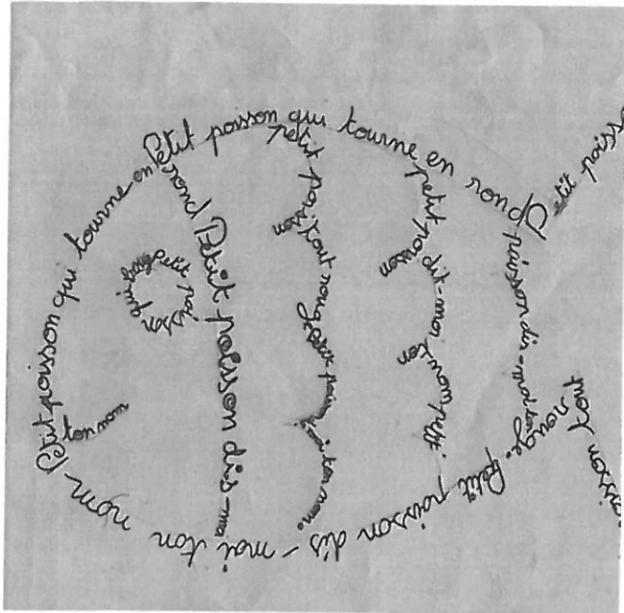
- Activité marche tous les mercredis matins à 9 h – rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente avec M. François GIRARD.



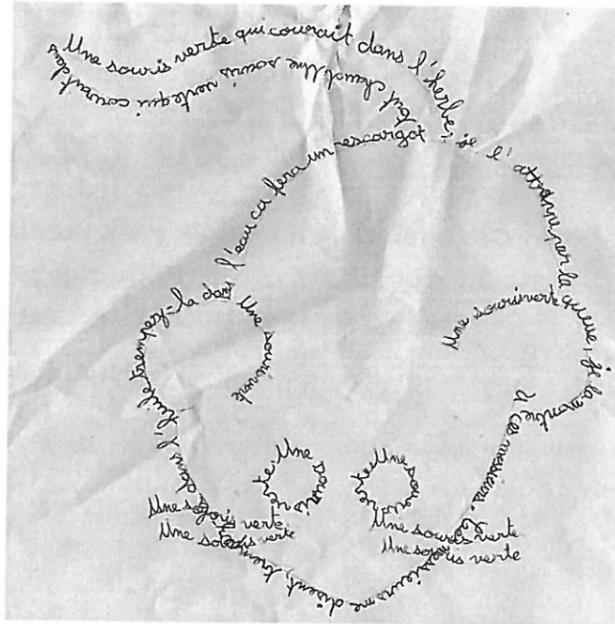
Association La Pierre Fiche  
Bien-être des habitants et Sauvegarde du patrimoine  
Le Bourg 71700 BOYER  
Président Jacques BOURGES  
☎ 03.85.51.05.91



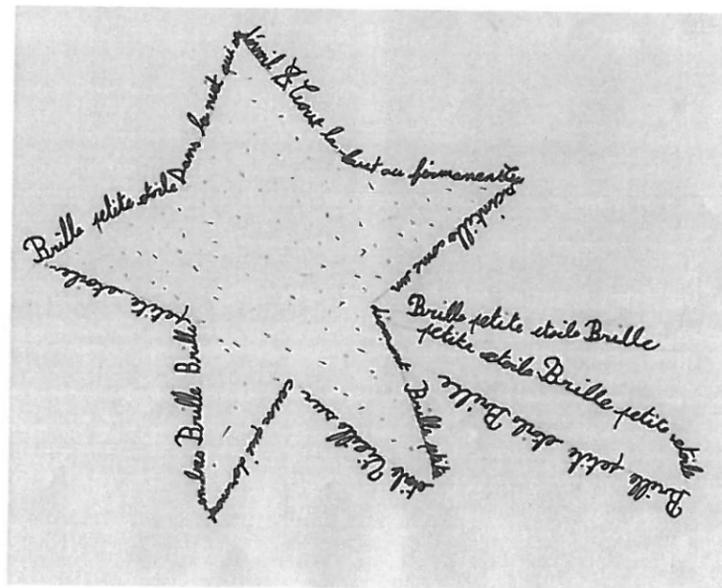
L'association la Pierre Fiche vous rappelle :  
- le 3 juin concert à l'église de Boyer à 17 heures avec les Baladins de Tournus  
- le 24 juin Brocante autour de l'église.



Réalisé par Léandra, Aïda, Mélia et Manon



Réalisé par Quentin, Jules, Mathis et Aymeric



Réalisé par Ethan et Logan

Nous avons également fêté carnaval à l'école.

Maïs l'année n'est pas terminée, beaucoup de travail nous attend encore et des évènements importants sont à venir :

Certains d'entre nous chanteront La Marseillaise à la cérémonie du 8 mai.

Les CE2 passeront leur Permis Piéton avec la gendarmerie de Sennecey le Grand.

Nous partirons au Lac de Vouglans pour une journée sportive !

Les élèves de CE2/CM1



## Les Dossiers de Marcel VAUSSANVIN Boyer aux Temps passés

### Clergé et paroissiens réfractaires

En 1791, la proclamation de la Constitution Civile du Clergé a divisé la France. Boyer n'y échappe pas. Le curé Pelletier et son vicaire l'abbé Demortière ont refusé de prêter serment. Ils ont rapidement procédé à la bénédiction de la nouvelle église à peine terminée avant l'arrivée de l'abbé Borel, curé constitutionnel. L'inventaire fait apparaître la disparition d'objets du culte dispersés chez des particuliers et pas des moindres avec l'arrière pensée du maintien de l'ancien culte.

15 Août 1791: « Le Commandant Bray (de la garde Nationale) rend compte que le sieur Pelletier (curé réfractaire) leur a avoué qu'il avait emporté 2 chasubles mais qu'il les avait achetées de son argent. Ils lui ont demandé ensuite 2 autres chasubles, une chape et un enfant Jésus. Il répond que le maire de Boyer savait où tout cela était. Ensuite s'est transporté chez M. le maire. Il nous a dit avoir l'enfant Jésus en sa puissance et que quand il serait forcé il déclarerait où tout le restant peut se trouver.

Il dit ensuite avoir été chez Mlle Narboud lui dire de remettre à l'église les ornements qu'elle a en sa puissance et qu'elle lui avait répondu que si elle était obligée de les rendre il se trouverait des officiers municipaux qui les lui rembourseraient bien.

Ils se sont ensuite transportés chez Pierre Rollet pour lui demander 25 aulnes de toile. Antoinette Rollet leur a répondu qu'elle les avait eues en main mais qu'elle les avait revendues. Ils leur ont ensuite lesdits Rollet offert un coffre à la communauté, lesdits municipaux l'ont refusé à cause que tout n'y était pas. Ladite toile venait d'une quête faite par les sacristains.

Considérant que les ornements qui ont disparus se trouvaient avoir été achetés des deniers, tant des quêtes que de la Confrérie du St Sacrement, nous avons délibéré qu'il serait désigné deux hommes de la paroisse pour faire les poursuites qui conviendraient » .

Conséquence directe : « Ce jour d'hui 17 août 1791 heure de 3 après midi moi, Jean Bontemps, ci-devant maire signifie ma démission mais garde mon droit de citoyen actif »

Pierre Rosand sera élu à sa place le 28 août

### Macabre protestation

Le 13 février 1792 : « Le sieur Borel, curé constitutionnel nous a exposé qu'à 5h du soir deux particuliers sont entrés à la cure, disant qu'ils ont déposé une femme au cimetière. Vous l'enterrez quand vous voudrez. Nous vous dicterons la manière de faire le registre. Après discussion ils ont enlevé le drap mortuaire et se sont retirés.

Le curé requiert que ces particuliers soient vite retrouvés pour savoir s'il y a réellement une femme morte dans la chasse.

Les auteurs du coup sont Philippe Borassat, Jean fils d'Emilan Fontaine, Claude et Philibert, fils de Philibert Bontemps, tous laboureurs demeurant à l'Herbaille de Boyé.

Ils reconnaissent avoir apporté le cercueil qui contient une femme morte, ils ne savent ni quand ni comment, que le curé devrait le savoir ayant été averti par son fils.

Les accusés nous ayant accablés de raisons les unes dans les autres, malgré le silence recommandé plusieurs fois que nous n'avons pu démêler.

Ensuite on a commencé à lire le présent texte et Claude Bontemps s'est permis d'interrompre. Il aura 6£ d'amende, ainsi que Philippe Borassat à la même peine pour n'avoir cessé de parler. Ayant entendu l'amende ils se sont retirés sans vouloir en entendre davantage.

Considérant ces procédés indignes d'honnêtes citoyens et que tout a été fait pour en imposer au sieur curé et se moquer de lui et de la municipalité, condamne les quatre porteurs à chacun la somme de 25£ pour avoir déposé le cercueil dans le cimetière sans avoir prévenu. Laquelle amende applicable aux pauvres de la paroisse, et en outre condamnés à la détention municipale et aux frais des huit fusiliers qui gardent le cercueil pendant la nuit.

Le 14 Février S'est présenté Pierre Rollet qui a dit que c'était véritablement sa mère qui était morte.

Voulant vérifier ce qu'on l'enterre en terre sainte, décision est prise d'ouvrir le cercueil qui contient bien un corps mort et ordonnons l'enterrement » .

Les paroissiens doutent toujours de la valeur des services du curé jureur, à tel point qu'on rebaptisera, sous condition, après le Concordat les enfants baptisés pendant l'ère révolutionnaire.

*Le Renard – (Vulpes Vulpes)*

**Origines historiques** : « Prédateur insaisissable », l'un des 35 représentants des canidés tels que le chacal ; coyote, loup ; chien...La littérature s'est substituée à la science. Elle impose un héros ! Une parodie narquoise d'un Clerc Flamand du XIIème siècle (le Roman de RENART) supprime ainsi l'ancienne appellation de « GOUPIL » donnée à l'espèce. Il vole le propriétaire, est honni, admiré, et entretient avec l'homme une relation étrange. On le traite de nuisible, de gibier, on veut même le protéger ! Enfin pour lui, tout va bien. Doué d'une incroyable faculté d'adaptation, peu exigeant en alimentation, aujourd'hui il prospère à la campagne comme à la ville.



**Nourriture** : généraliste, il consomme lapins, lièvres, campagnols, oiseaux, mais aussi jeunes chevreuils, carcasses de grands animaux. Il apprécie les fruits ; baies ; vers de terre. Sa nourriture journalière est d'environ 500 gr.

**Habitat** : le terrier (différent du blaireau) avec une entrée plongeante – terre projetée en monticule. Partout en Europe, en France présent des plages et jusqu'à 2500 mètres ; à la campagne et dans les villes (PARIS). La raréfaction du petit gibier a stimulé sa chasse : à tir ; à courre ; à l'affût et le déterrage. La battue tue plus de mâles et le déterrage plus les femelles. Les populations sont en équilibre et se renouvellent très rapidement.

**Survie** : de 2 à 4 ans. Une vue et une ouïe exceptionnelles.

**Empreintes** : ovales - longueur : 5 à 6 cm ; largeur : 4 à 5 cm. Elles ne laissent apparaître que quatre doigts avec la marque des griffes. Qu'il soit en déplacement, au pas ou au trot, elles restent alignées, et la patte arrière retombe dans l'emplacement de la patte avant. Ses crottes, déposées sur de petits monticules, jalonnent son itinéraire. Elles mesurent 10 cm de long pour 2 cm de diamètre. Leur couleur varie suivant le contenu.

**Gestation** : maturité sexuelle des mâles = 10 mois (fécond de fin novembre à mars). Pour les femelles : 12 mois. Le poids de l'ovaire augmente en « septembre /octobre » et l'œstrus (ou chaleur) intervient en janvier. Au cœur de l'hiver, le rut bat son plein : il se signale par de multiples messages vocaux. Le mâle glapit et répond aux cris des femelles. Une odeur très musquée se répand et ne trompe pas le nez de l'observateur averti.

En France, entre le nord et le sud, on constate un décalage d'un mois dans la gestation. Les jeunes sortent avec la floraison du muguet (disaient les anciens). Ils sont autonomes dès la fin de l'été et se dispersent en couples à la recherche de leur propre territoire (propriété privée marquée de sécrétions anales).

**Version lubrique** : les multiples usages de la queue de Goupil !

- A la révolution, les « sans-culottes » portaient à leur bonnet la queue de renard, ceci pour remplacer la queue de cheval, déclarée alors « anticivique ».
- Elle servait aux offices religieux (eau bénite) d'où l'appellation de « GOUPILLON ».
- En bourrellerie : pour orner les harnais afin de chasser les mouches des yeux et du poitrail des chevaux.
- Les braconniers : avec la peau des pattes (non fendue) confectionnaient un appeau afin d'attirer cailles, gélinottes et autres oiseaux dans leurs filets.
- Quant à la fourrure très employée : ex en 1910 des Canadiens après d'adroites sélections, obtiennent une nouvelle variété (produit d'élevage) : *le renard argenté*, un moyen de faire fortune jusqu'en 1929.

**Maladies** : la rage (éradiquée en France) et la gale influent sur la mortalité. Goupil est porteur de nombreux agents pathogènes qui ne lui sont pas propres et transmissibles à l'homme. Comme par exemple : l'échinococcose alvéolaire et la leishmaniose.

Maître Renard suscite des sentiments très contradictoires où domine l'admiration.

*Beau, rusé : il est le prédateur par excellence de nos régions !*

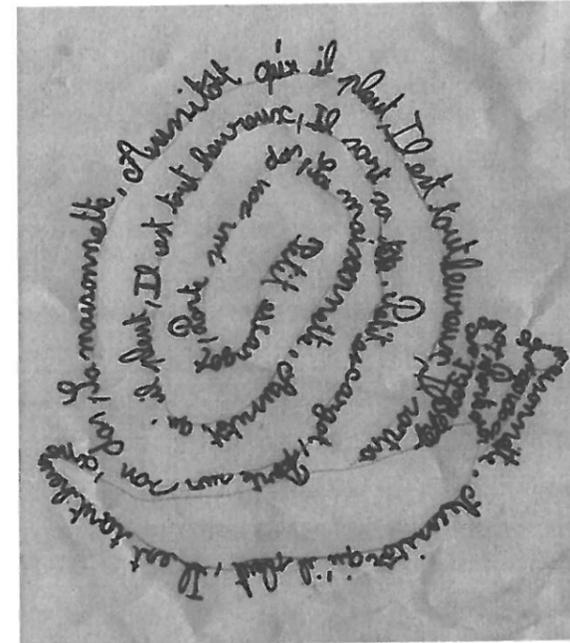


PAROLES D'ECOLIERS

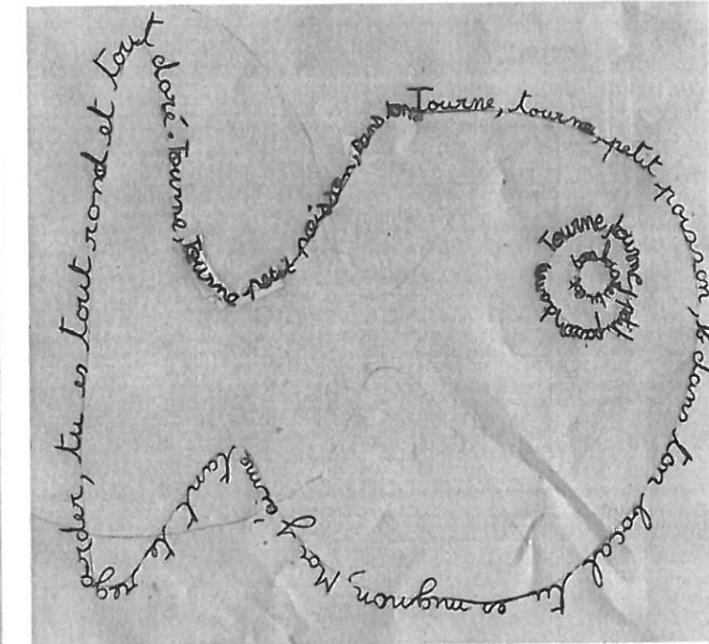
*Nos calligrammes*

Cette fois-ci, on voulait vous montrer une partie de notre travail en poésie. Nous avons fait des calligrammes à partir de comptines de notre enfance. Il fallait écrire un poème en lui donnant la forme d'un animal, d'un objet ...

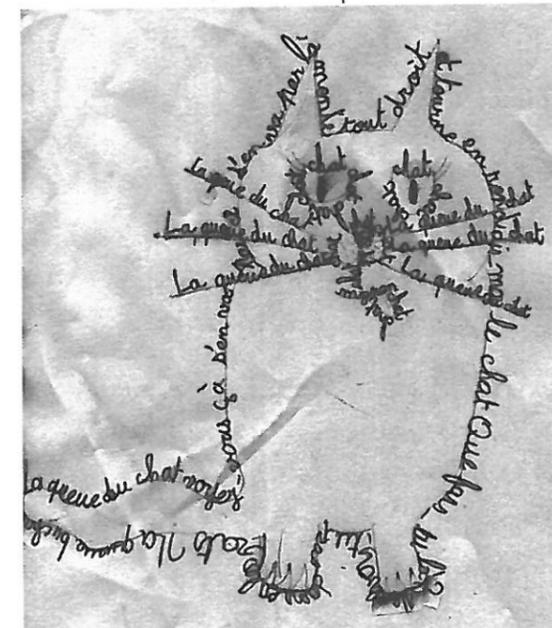
Voilà le résultat !!



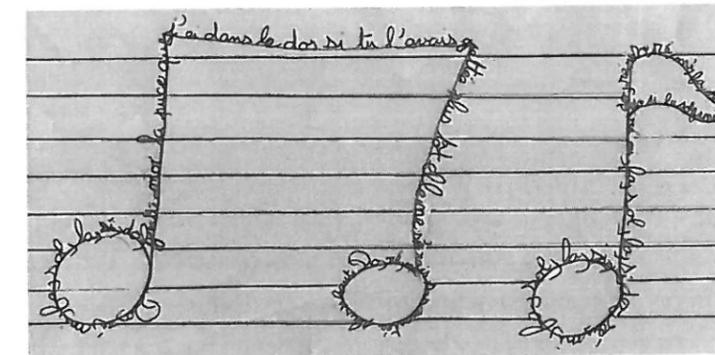
Réalisé par Amaury, Florian, Mahé, Alexis et Baptiste



Réalisé par Mathilde, Elodie, Romane et Sarah



Réalisé par Marine, Océane et Mailys



Réalisé par Maéva, Ola et Marine